

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 6 juin 2017 à 13 h 30
en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à
Matane.**

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Monsieur Olivier Banville, directeur général par intérim et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, est aussi présent.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Entériner l'appui aux Services à domicile région de Matane - "Projet de résidence de type intermédiaire"
- 4- Résolution numéro 20170523-09 de la Société de gestion de la rivière Matane concernant le projet de mise en valeur touristique de la rivière Matane
- 5- Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent – Assemblée générale annuelle, le 8 juin 2017 à Rimouski
- 6- Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL) – Conseil d'administration / Assemblée générale annuelle, le 19 juin 2017 à Rimouski
- 7- Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie – Assemblée générale annuelle, le 15 juin 2017 à Grande-Vallée
- 8- Autorisation paiement – ajustement de taxes municipales 2016 et 2017 pour local à louer
- 9- Demande d'une contribution de base au MTMDET pour l'année 2017 dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2 – aides financières au transport collectif régional)
- 10- Désignation d'un responsable des services électroniques de Revenu Québec entreprises
- 11- Autorisation signature – Annexe A de l'entente 2016-2019 du *Programme Réussir l'intégration* pour le Service d'accueil aux nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM)
- 12- GRH :
 - 12.1 Entériner l'embauche au poste contractuel de chargée de projet de la démarche regroupée Politiques familiales municipales (PFM et MADA)
 - 12.2 COSMOSS – Renouvellement des contrats de travail se terminant le 30 juin 2017
 - 12.3 SANAM – Demande d'un congé sans solde
 - 12.4 Entériner l'embauche d'une étudiante au poste d'adjointe à la réception et au secrétariat
 - 12.5 Autorisation affichage d'un poste surnuméraire de technicien en génie civil
 - 12.6 Modalités de traitement de la directrice générale – période de longue durée

- 13- Regroupement des espaces de bureau en développement local et régional
 - 14- Utilisation du papier en-tête – support aux activités des associations professionnelles municipales
 - 15- SRSI – Habits de combat incendie
 - 16- Édifice de La Matanie :
 - 16.1 Résultat des soumissions – Travaux Édifice
 - 16.2 Proposition d'un bail pour espace locatif vacant au 3^e étage
 - 17- Demande d'aide financière de la SÉPAQ – projet de réfection de la signalisation
 - 18- Demande d'une contribution financière – 5 à 7 sur la gestion des bandes riveraines pour les résidents de toutes les municipalités de la MRC
 - 19- Demandes de dons et commandites
 - 20- Ajournement de la séance
 - 21- Comité d'investissement
 - 22- CDEE (nominations)
 - 23- Varia
 - 24- Période de questions
 - 25- Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 338-06-17

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du comité administratif sont présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le point *Varia* ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 339-06-17

ENTÉRINER L'APPUI AUX SERVICES À DOMICILE RÉGION DE MATANE – "PROJET DE RÉSIDENCE DE TYPE INTERMÉDIAIRE"

CONSIDÉRANT la demande d'appui aux Services à domicile région de Matane dans sa démarche pour obtenir de l'aide financière pour son projet de résidence de type intermédiaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les objectifs ciblés par la MRC de La Matanie en lien avec sa politique des aînés;

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur André Morin, préfet, signifiant l'appui de la MRC de La Matanie aux Services à domicile région de Matane qui de par sa présence contribue à une meilleure qualité de vie auprès des aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie entérine l'appui aux Services à domicile région de Matane dans sa démarche pour obtenir de l'aide financière pour son projet de résidence de type intermédiaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 340-06-17

CONSEIL DE LA CULTURE DU BAS-SAINT-LAURENT – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, LE 8 JUIN 2017 À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT l'assemblée générale annuelle du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra à Rimouski, le 8 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE désigner monsieur André Morin, préfet, à assister à l'assemblée générale annuelle du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra à Rimouski, le 8 juin 2017;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au coût de 25 \$ et le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 341-06-17

ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DU NORD-EST DU BAS-SAINT-LAURENT (OBVNEBSL) – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, LE 19 JUIN 2017 À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT l'assemblée générale annuelle de l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra à Rimouski, le 19 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE désigner, à titre de représentant de la MRC, monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau, pour l'assemblée générale annuelle de l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra à Rimouski, le 19 juin 2017;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 342-06-17

AUTORISATION PAIEMENT – AJUSTEMENT DE TAXES MUNICIPALES 2016 ET 2017 POUR LOCAL À LOUER

CONSIDÉRANT QUE les factures d'ajustement des taxes municipales 2016 et 2017 pour locaux à louer dans l'Édifice de La Matanie situé au 283-289, rue du Bon-Pasteur, au montant total de 2 765,35 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces factures doivent être assumées par la MRC en raison de la fin de deux baux commerciaux (locaux vacants);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement à la ville de Matane des factures d'ajustement des taxes municipales 2016 et 2017 pour locaux à louer dans l'Édifice de La Matanie situé au 283-289, rue du Bon-Pasteur, au montant total de 2 765,35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 343-06-17

DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION DE BASE AU MTMDET POUR L'ANNÉE 2017 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (VOLET 2 – AIDES FINANCIÈRES AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a rapatrié sous sa responsabilité directe le service de transport collectif en 2010;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie déposera son plan de développement du transport collectif en juin 2017;

CONSIDÉRANT QU'en 2016, 7 266 déplacements ont été effectués par ce service;

CONSIDÉRANT QU'en 2014, la MRC de La Matanie a conclu un contrat de gré à gré avec Autobus Dionne inc. pour une durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2017 (volet 2 – Aides financières au transport collectif régional) prévoit que la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) correspondra à la base au double de la contribution du milieu (MRC, Pacte rural et usagers), et peut atteindre 100 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 5 000 et 9 999 déplacements;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits;

CONSIDÉRANT QUE pour les services de transport collectif, la MRC de La Matanie prévoit contribuer en 2017 pour un montant prévu de 25 000 \$ provenant du FDT;

CONSIDÉRANT QUE la participation escomptée des usagers est de 25 000 \$ en 2017;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2017 et que les états financiers viendraient les appuyer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de de La Matanie s'engage à effectuer 8 350 déplacements au cours de l'année 2017;

QUE la MRC demande au MTMDET de lui octroyer une contribution financière de base pour le service du transport collectif de 100 000 \$ pour l'année 2017;

QUE la MRC déclare avoir l'intention de réinvestir le surplus accumulé dans les services de transport collectif régional;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au MTMDET.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 344-06-17

DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES DE REVENU QUÉBEC ENTREPRISES

CONSIDÉRANT l'inscription de la MRC à clicSÉQUR-Entreprises, il y a lieu de désigner une personne responsable des services électroniques, tel que requis par Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière de la MRC de La Matanie, soit autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR-Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes ou futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 345-06-17

AUTORISATION SIGNATURE – RECONDUCTION POUR 2017 DE L'ENTENTE 2016-2019 DU PROGRAMME RÉUSSIR L'INTÉGRATION POUR LE SERVICE D'ACCUEIL AUX NOUVEAUX ARRIVANTS DE LA MATANIE (SANAM)

CONSIDÉRANT l'entente 2016-2019 du *Programme Réussir l'intégration* pour le Service d'accueil aux nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM);

CONSIDÉRANT QUE certaines informations sont demandées annuellement dans le cadre de l'entente par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la transmission d'un formulaire en lien avec les activités planifiées en 2017 en vertu de l'entente 2016-2019 dans le cadre du *Programme Réussir l'intégration* pour le Service d'accueil aux nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 346-06-17

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MADAME MAGGIE BEAULIEU-PELLETIER AU POSTE CONTRACTUEL DE CHARGÉE DE PROJET DE LA DÉMARCHE REGROUPEE POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES (PFM ET MADA)

CONSIDÉRANT le mandat confié à la MRC par sept municipalités pour l'élaboration de politiques dans le cadre du Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales (PFM) dont la démarche est estimée à une période d'environ 18 mois;

CONSIDÉRANT les entrevues effectuées par les membres du comité de sélection et la recommandation du comité transmise verbalement par le directeur général par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif entérinent l'embauche de madame Maggie Beaulieu-Pelletier comme chargée de projet de la démarche Politiques familiales municipales (PFM), poste contractuel, temps complet 29 heures/semaine, au taux horaire de 24,33 \$, avec date d'entrée en fonction le 5 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 347-06-17

COSMOSS – RENOUELEMENT CONTRATS DE TRAVAIL – MADAME MARTINE YELLE AU POSTE DE COORDONNATRICE / MADAME JULIE GAGNÉ AU POSTE D'AGENTE DE CONCERTATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS et fiduciaire depuis le 1^{er} avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'embauche et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche COSMOSS sont établies avec le Comité local de coordination COSMOSS (CLC) et que les contrats d'embauche sont établis en fonction de ces paramètres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC à titre de fiduciaire appliquera les modalités établies;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de conclure une lettre d'entente avec le SCFP pour établir que le personnel découlant de la démarche COSMOSS ne soit pas assujetti à toutes les modalités de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail, à compter du 1^{er} juillet 2017, de madame Martine Yelle à titre de coordonnatrice de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie;

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail, à compter du 1^{er} juillet 2017, de madame Julie Gagné à titre d'agente de concertation de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie;

QUE le préfet, monsieur André Morin, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général par intérim, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les lettres d'entente avec le SCFP section locale 4602 et les contrats de travail de mesdames Martine Yelle et Julie Gagné pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 348-06-17

SANAM – AUTORISATION D'UN CONGÉ SANS SOLDE POUR MADAME FANNY ALLAIRE-POLIQUIN

CONSIDÉRANT la demande d'un congé sans solde de madame Fanny Allaire-Poliquin pour le mois de juillet (période très tranquille);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE confirmer l'autorisation d'un congé sans solde pour madame Fanny Allaire-Poliquin du 3 au 28 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 349-06-17

ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS ÉTUDIANTS

CONSIDÉRANT la possibilité d'embaucher des étudiants pour l'été 2017 pour leur permettre d'acquérir une expérience de travail et d'apporter un support à la réception et au secrétariat ainsi qu'au bureau d'accueil touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de mesdames Chantal Lévesque et Ariane Dugas dans des postes étudiants respectivement d'adjointe à la réception et au secrétariat et d'agente d'information touristique selon les balises de la convention collective pour la période estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 350-06-17

AUTORISATION AFFICHAGE D'UN POSTE SURNUMÉRAIRE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines pour le service régional de génie civil et la recommandation du directeur du service;

CONSIDÉRANT la tenue, le 19 juin 2017, d'une rencontre du comité intermunicipal de génie civil, laquelle permettra de faire le point sur les besoins du service;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder immédiatement à un affichage en raison des délais prévus à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général par intérim ou le directeur du service régional de génie civil à procéder à l'affichage d'un poste surnuméraire de technicien en génie civil pour une période maximale de six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 351-06-17

MODALITÉS DE TRAITEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – PÉRIODE DE LONGUE DURÉE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 65-01-17;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont été informés que la directrice générale doit prolonger son absence au-delà du 17 juin 2017, date où s'achève la période d'indemnité de court durée;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence de politique salariale spécifique au personnel d'encadrement, il a été précédemment convenu d'appliquer, compte tenu des adaptations requises, les balises de la politique en vigueur à la ville de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE soit compensé l'écart entre le traitement de la directrice générale et la prestation d'invalidité provenant de l'assureur jusqu'à concurrence de 85 % du salaire brut pendant une période maximale de trois mois, débutant à partir du 18 juin 2017;

QUE les avantages auxquels l'employée à droit, soient maintenus durant la période d'absence maladie (régime de retraite, assurances collectives) à la condition qu'elle verse sa quote-part.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 352-06-17

REGROUPEMENT DES ESPACES DE BUREAU EN DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renforcer les collaborations des personnes affectées au développement rural et au développement économique de la MRC de La Matanie, notamment en lien avec l'économie sociale et l'exploitation des ressources agricoles et forestières;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite renforcer, par une prise en charge pluridisciplinaire, son offre de services auprès des entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE regrouper les espaces de travail des personnes affectées au développement rural et au développement économique afin de favoriser la création d'une équipe de développement local et régional plus forte au profit des entreprises et entrepreneurs de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 353-06-17

UTILISATION DU PAPIER EN-TÊTE – SUPPORT AUX ACTIVITÉS DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la MRC de La Matanie défraye les cotisations liées à diverses associations des professionnels municipaux (ex. Association des aménagistes régionaux du Québec, Association des directeurs généraux des MRC du Québec, Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie appuie l'organisation d'événements en lien avec lesdites associations au Bas-Saint-Laurent, incluant sur son territoire, notamment pour générer des retombées économiques en région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser ses employés à utiliser le papier entête de la MRC de La Matanie dans l'organisation d'événements auxquels ils participent en lien avec une association de professionnels municipaux aux conditions suivantes :

- L'activité se tient sur le territoire du Bas-Saint-Laurent ou, dans un cadre touristique, en Gaspésie;
- La MRC a défrayé la cotisation d'au moins un employé pour l'association organisant l'événement et, s'il y a lieu, les frais d'inscription de son personnel y assistant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 354-06-17

SRSI – HABITS DE COMBAT INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de respecter la politique de gestion contractuelle de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution numéro 272-04-17 du Conseil de la MRC de La Matanie et de procéder à un appel d'offres par invitation écrite auprès d'au moins deux soumissionnaires pour l'achat d'habits de combat incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 355-06-17

ÉDIFICE DE LA MATANIE – PROPOSITION D'UN BAIL POUR ESPACE LOCATIF VACANT AU 3^E ÉTAGE – IDNUM TECHNOLOGIES

CONSIDÉRANT QUE le local du 159, rue Saint-Pierre, au 3^e étage, est vacant et que l'entreprise IDnum technologies souhaite en faire la location, principalement pour l'offre de services professionnels aux entreprises en gestion documentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature d'un bail avec IDnum technologies selon les principaux paramètres suivants :

- La valeur totale, avant option de renouvellement, sera de 27 755 \$, laquelle se traduit comme suit :
 - 350 \$ pour les mois de juillet 2017 et d'août 2017;
 - 8 505 \$ pour les mois de septembre 2017 à août 2018;
 - 9 135 \$ pour les mois de septembre 2018 à août 2019;
 - 9 765 \$ pour les mois de septembre 2019 à août 2020.
- Deux options de renouvellement d'une année chacune seront prévues avec une indexation de loyer 3 %;
- Le coût du loyer inclura l'électricité, l'eau, le chauffage et le déneigement;
- Les taxes municipales et scolaires seront de la responsabilité et à la charge du locataire, lequel recevra directement les comptes de taxes;
- Le local sera pris tel quel;
- Quatre (4) espaces de stationnement seront réservés aux clients du locataire;
- Le locataire assumera l'entretien ménager du local;
- Tous les frais reliés aux systèmes téléphonique, de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique seront à la charge du locataire;
- La MRC fournit un espace dans le rangement communautaire de l'édifice pour les besoins du locataire;
- La MRC permet l'utilisation de la salle "Rivière-Bonjour" selon sa politique en vigueur.

QUE le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer le bail pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 356-06-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA SÉPAQ – PROJET DE RÉFECTION DE LA SIGNALISATION

CONSIDÉRANT le projet de « mise à niveau de la signalisation sur le territoire de la Réserve faunique de Matane »;

CONSIDÉRANT QUE le projet se retrouve aussi sur le territoire non organisé (TNO) de la MRC de La Matanie et que la MRC a été approchée pour participer financièrement au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE recommander au Conseil de la MRC de La Matanie d'utiliser les surplus non affectés du TNO de Rivière-Bonjour pour une contribution financière de 15 000 \$ au projet de « mise à niveau de la signalisation sur le territoire de la Réserve faunique de Matane » conditionnellement à la preuve de réalisation dudit projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 357-06-17

DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – 5 À 7 SUR LA GESTION DES BANDES RIVERAINES POUR LES RÉSIDENTS DE TOUTES LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière pour un événement 5 à 7 sur la saine gestion des bandes riveraines organisé par la ville de Matane, en partenariat avec la MRC de La Matanie, pour tous les résidents de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la demande à même le budget de la gestion des cours d'eau, pour un montant de 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 358-06-17

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 223-04-16 du Conseil de la MRC de La Matanie adoptant diverses politiques dont : la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* établissant les critères d'admissibilité et les modalités de l'aide financière et mandatant le comité administratif pour le suivi des demandes;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'admissibilité des demandes de dons et commandites en lien avec ladite politique et la présentation des dossiers suivants aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte via la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale*, la demande suivante :

- Gala de l'Excellence 2017 de la Chambre de commerce région de Matane : 1 500 \$, volet Innovation sociale, et 1 000 \$, volet Partenariat;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte les demandes de dons et commandites via les sommes réservées pour la *Stratégie agricole* (budget de l'aménagement du territoire), comme suit :

- Projet de recherche "Implantation et évaluation technico-économique comparative des cultures de la gourogane et de la féverole dans la région du BSL, volet II" de Innov'Action : 400 \$, conditionnellement à la réception des résultats;
- Colloque gestion 2017 de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent : 175 \$;
- Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent (ARABSL) – syndicat affilié à la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) : 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 359-06-17

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2017-008

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2017-008 et la présentation aux membres du comité par l'analyste financière de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet au montant de 100 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE);

CONSIDÉRANT QUE le financement permettra l'achat d'une machinerie afin d'accroître la productivité de l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2017-008, comme suit :

- **D'**autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI), volet Conventionnel, de 25 000 \$, au taux de TP +4.3 % sur 5 ans;
- **D'**autoriser une subvention de 4 000 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expansion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 360-06-17

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2017-009

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2017-009 et la présentation aux membres du comité par l'analyste financière de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet au montant de 200 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE);

CONSIDÉRANT QUE le financement permettra le rachat du siège de l'entreprise et la réalisation d'un projet d'agrandissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2017-009, comme suit :

- **D'**autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI), volet Expansion, de 25 000 \$, au taux de TP +4.5 % sur 5 ans;
- **D'**autoriser une subvention de 5 000 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expansion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 361-06-17

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2017-010

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2017-010 et la présentation aux membres du comité par l'analyste financière de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet au montant de 25 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE);

CONSIDÉRANT QUE le financement permettra d'améliorer le processus d'approvisionnement pour obtenir une économie d'échelle sur les achats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2017-010, comme suit :

- **D'**autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI), volet Démarrage, de 15 000 \$, au taux de TP +5.3 % sur 3 ans;
- **D'**autoriser une subvention de 1 500 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Démarrage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 362-06-17

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2017-011

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2017-011 et la présentation aux membres du comité par l'analyste financière de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet au montant de 65 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE);

CONSIDÉRANT QUE le financement permettra d'investir dans les équipements préalablement en location;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2017-011, comme suit :

- **D'**autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI), volet Consolidation, de 15 000 \$, au taux de TP +5.3 % sur 42 mois, avec un moratoire sur les intérêts de six mois;
- **D'**autoriser une subvention de 4 000 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Consolidation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire de Matane, monsieur Jérôme Landry, quitte à 16 h15.

RÉSOLUTION 363-06-17

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2017-012

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2017-012 et la présentation aux membres du comité par l'analyste financière de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet au montant de 40 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE);

CONSIDÉRANT QUE le financement permettra de diversifier l'offre touristique de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2017-012, comme suit :

- **D'**autoriser une subvention de 5 000 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Démarrage/Expansion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 364-06-17

DOSSIER ÉOLIEN – PROJET COMMUNAUTAIRE DÉDIÉ À L'EXPORTATION SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

CONSIDÉRANT l'urgence d'une mobilisation des municipalités afin que le programme d'attribution des terres du domaine de l'État soit modifié pour que les futurs projets éoliens soient réalisés en mode communautaire avec une participation d'au moins 50 % des communautés;

CONSIDÉRANT la demande de l'Alliance éolienne de l'Est demandant l'envoi d'une lettre au gouvernement du Québec en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE transmettre au Premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, et au ministre responsable de région, monsieur Jean D'Amour, une lettre afin que l'utilisation des terres publiques soit réservée aux projets éoliens détenus à au moins 50 % par les communautés en lien avec l'exportation d'électricité aux États-Unis et au Nouveau-Brunswick.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

- a) Responsable des questions familiales.
- b) Table de consultation en loisirs.

RÉSOLUTION 365-06-17

DÉMARCHE « POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES » DE LA MRC DE LA MATANIE – DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 101-02-17 concernant la démarche « Politiques familiales municipales »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE désigner monsieur Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables, comme responsable des questions familiales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 366-06-17

Il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
André Morin

(signé)

Le directeur général par intérim
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Le préfet
André Morin